

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 11

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S)WJS-TMS fixé le 13 mai 2022 à 14h30 stade 20 août 1955 terrain n° 01 (honneur)

La rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe locale (WJS).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (TMS), étaient présent sur le lieu stade 20 août 1955 terrain n°01.

- Attendu : après une attente réglementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe locale : WJS.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de WJS avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club TMS sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 12

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) EOK-CRMA fixé le 13 mai 2022 à 14h30 stade AIN CHARCHAR (Pri honneur groupe
57)

La rencontre ne s'est pas déroulé aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (CRMA).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe locale (EOK), étaient présent sur le lieu stade AIN CHARCHAR.
- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse : CRMA..

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRMA avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club L'EOK. sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T.QUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 13

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
QUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) CRBAK-ESOT fixé le 14 mai 2022 à 14h00 stade OULED ATTIA (Pri honneur groupe Ouest)

La rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe locale (CRBAK).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (ESOT), étaient présent sur le lieu stade OULED ATTIA.

- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe locale : CRBAK.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRBAK avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club ESOT sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T.QUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 14

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) JRBK-CRT fixé le 14 mai 2022 à 14h00 stade KERKERA (Pré honneur groupe Ouest)

La rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (CRT).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe locale (JRBK), étaient présent sur le lieu stade KERKERA.
- Attendu : après une attente réglementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse : CRT.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CRT avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club JRBK sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 15

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar Président
BENSLIMANE Djamel Secrétaire
GUENOUCHE Chérif Membre

Match (S) CRAC-USHH fixé le 14 mai 2022 à 14h00 stade AIN CHARCHAR Pré-honneur (E57)

L'équipe de l'USHH s'est présentée avec un effectif réduit de 07 joueurs.
La rencontre ne s'est pas déroulée aux date, heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe locale (CRAC), le service d'ordre, l'ambulance et le médecin étaient présents sur le lieu : AIN CHARCHAR.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, donne match perdu par forfait à l'encontre de l'USHH avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57). Elle attribue le gain au profit du club C.R.A.C. sur le score de Trois buts à Zéro (Conformément à l'article 57 des règlements généraux de la FAF).

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 16

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar Président

BENSLIMANE Djamel Secrétaire

GUENOUCHE Chérif Membre

Match (S) JBMS-OLM fixé le 13 mai 2022 à 14h30 stade 20 août 1955 (Terrain annexe) Pré-honneur (E57)

L'équipe de l'OLM s'est présentée avec un effectif réduit de 09 joueurs.
La rencontre ne s'est pas déroulée aux date, heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe locale (JBMS), le service d'ordre, l'ambulance et le médecin étaient présents sur le lieu : 20 août 1955(terrain annexe)..

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, donne match perdu par forfait à l'encontre de l'OLM avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57). Elle attribue le gain au profit du club JBMS. sur le score de Trois buts à Zéro (Conformément à l'article 57 des règlements généraux de la FAF).

Le Secrétaire

D. BENSLIMANE

Le Président

T. GUETTARI